

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
**INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
—  
COURBEVOIE  
—

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 136 002**

②1 N° d'enregistrement national : **23 05135**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **E 04 H 4/10 (2023.01)**

①2

## CERTIFICAT D'UTILITÉ

**B3**

⑤4 COUVERTURE PLIABLE POUR UNE PISCINE AYANT DES BORDS DROITS OPPOSÉS.

②2 Date de dépôt : 24.05.23.

③0 Priorité : 30.05.22 NL 2032016.

④3 Date de mise à la disposition du public  
de la demande : 01.12.23 Bulletin 23/48.

④5 Date de la mise à disposition du public du  
certificat d'utilité : 14.06.24 Bulletin 24/24.

⑤6 Les certificats d'utilité ne font pas l'objet d'un  
rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : *DUTCH TOYS GROUP HOLDING  
B.V. Sté de droit néerlandais — NL.*

⑦2 Inventeur(s) : *DRIEVER STIJN GERARD, VAN DEN  
BOSCH JEROEN et KOESLAG JEROEN HENDRIK  
JOHAN.*

⑦3 Titulaire(s) : *DUTCH TOYS GROUP HOLDING B.V.  
Sté de droit néerlandais.*

⑦4 Mandataire(s) : *Cabinet Vièl.*

**FR 3 136 002 - B3**



## Description

### **Titre de l'invention : COUVERTURE PLIABLE POUR UNE PISCINE AYANT DES BORDS DROITS OPPOSÉS**

- [0001] La présente invention concerne une couverture pliable pour une piscine, dans laquelle la couverture comprend un matériau de couverture pliable, un certain nombre de supports s'étendant sur le matériau de couverture pour plier et déplier le matériau de couverture, et deux unités de support destinées à être disposées sur des côtés opposés de la couverture pour attacher des extrémités extérieures d'un certain nombre de supports de façon rotative autour de premiers axes de rotation, les unités de support comprenant des moyens d'attache pour attacher de manière détachable les unités de support à la piscine.
- [0002] Une couverture pliable selon le préambule est connue en soi dans l'état de la technique et est conçue pour protéger une piscine de la saleté ainsi que pour fournir aux utilisateurs de la piscine un abri contre les conditions climatiques, telles que le vent et le rayonnement ultraviolet. En outre, la couverture a un effet de serre et garantit le chauffage de l'eau de la piscine par le soleil. La couverture connue peut être facilement mise en position pliée (ouverte), en position dépliée (fermée) ou même en position semi-pliée. La couverture connue est conçue pour être utilisée avec un type spécifique de piscine.
- [0003] De nombreuses piscines sont équipées d'un rail, plus particulièrement d'un rail supérieur. De préférence, les unités de support sont placées sous le rail et, par conséquent, les supports avec le matériau de couverture sont placés sous le rail en position pliée, où ils peuvent rester de façon commode. En position dépliée, le matériau de couverture s'étend vers le bas au-delà du rail. On obtient ainsi une meilleure protection contre le vent et la pluie et une meilleure protection contre la saleté.
- [0004] Une couverture pliable conforme au préambule est connue du brevet néerlandais NL2022465 du même demandeur. La couverture pliable connue est particulièrement adaptée à l'utilisation dans les piscines rondes.
- [0005] L'invention a pour objet de fournir une couverture pliable du type mentionné dans le préambule, qui soit particulièrement adaptée à une utilisation dans des piscines non rondes.
- [0006] La couverture pliable selon la présente invention est caractérisée par le fait que les moyens d'attache sont conçus pour un serrage réglable entre des pieds adjacents de la piscine.
- [0007] Les moyens d'attache de la couverture pliable selon la présente invention peuvent

être ajustés pour s'adapter au serrage entre des pieds adjacents de divers types de piscines ayant des dimensions constructives différentes. Cela rend la couverture pliable selon la présente invention véritablement universelle.

- [0008] Dans un premier mode de réalisation préféré de la couverture pliable selon la présente invention, les moyens d'attache comprennent une tige de serrage. Une tige de serrage est particulièrement adaptée à une utilisation dans des piscines non rondes, telles que des piscines rectangulaires. La tige de serrage peut avantageusement être conçue pour un réglage facile de la longueur, par exemple par réglage mécanique, tel que par rotation ou décalage.
- [0009] Dans un autre développement du premier mode de réalisation préféré, la tige de serrage est pourvue, à ses extrémités extérieures, de mâchoires conçues pour s'appuyer contre un pied de la piscine. De préférence, les mâchoires sont en forme de U. Les formes en U s'adaptent parfaitement à des pieds tubulaires qui sont largement utilisés dans les piscines tubulaires, c'est-à-dire un type spécifique de piscine qui comprend un rail supérieur et un certain nombre de pieds à relier au rail supérieur.
- [0010] Dans un mode de réalisation préféré robuste et stable de la couverture pliable selon la présente invention, chaque unité de support est en outre pourvue d'une entretoise conçue pour s'appuyer contre les pieds adjacents de la piscine entre lesquels les moyens d'attache s'étendent dans une position d'utilisation. Conformément à un autre développement, l'entretoise s'étend au-dessus de la tige de serrage. L'entretoise a de préférence une forme allongée, telle qu'une forme tubulaire. Dans ce mode de réalisation préféré, robuste et stable, la couverture pliable conforme à la présente invention est particulièrement adaptée à une utilisation avec une piscine tubulaire.
- [0011] Dans un mode de réalisation préféré pratique, la couverture pliable selon la présente invention comprend en outre des moyens de fixation pour fixer l'entretoise à la piscine. Les moyens de fixation aident un utilisateur à positionner les unités de support à une hauteur appropriée. Des moyens de fixation appropriés comprennent des pinces ou un crochet.
- [0012] Dans un mode de réalisation pratique de la couverture pliable selon la présente invention, l'un des supports est à attacher fixement à ses extrémités extérieures aux unités de support et forme un support d'extrémité. En position pliée, tous les supports rotatifs sont posés sur le support d'extrémité.
- [0013] Dans un mode de réalisation élégant de la couverture pliable selon la présente invention, chaque unité de support comprend un boîtier doté d'une première et d'une deuxième surface espacées l'une de l'autre, les premiers axes de rotation s'étendant transversalement à travers aussi bien la première que la deuxième surface.
- [0014] Dans un mode de réalisation universel, la couverture pliable selon la présente invention a une forme sensiblement semi-cylindrique. Un demi-cylindre s'adapte par-

faitement à une piscine rectangulaire.

[0015] Dans un développement économique de la réalisation universelle, les supports sont en métal.

[0016] Le matériau de la couverture est de préférence en PVC ou en PE. De préférence, le matériau de la couverture est transparent.

[0017] L'invention concerne également un ensemble comprenant une couverture pliable selon l'invention et une piscine tubulaire, ladite piscine tubulaire comprenant un rail supérieur et un certain nombre de pieds à relier au rail supérieur.

[0018] L'invention va maintenant être décrite plus en détail en référence aux figures.

La [Fig.1A] montre une vue schématique d'un mode de réalisation préféré d'une piscine tubulaire et d'une couverture selon la présente invention, la couverture étant en position dépliée ;

La [Fig.1B] montre une vue schématique du mode de réalisation préféré de la [Fig.1A] en vue de côté ;

La [Fig.2A] montre une vue schématique d'un premier mode de réalisation préféré d'une unité de support faisant partie de la couverture de la [Fig.1B] ; et

La [Fig.2B] montre une vue schématique d'un deuxième mode de réalisation préféré d'une unité de support.

[0019] Les mêmes composants sont désignés dans les figures par les mêmes numéros de référence.

[0020] La [Fig.1A] représente schématiquement un mode de réalisation préféré d'une piscine 100 et d'une couverture pliable 1 selon la présente invention, la couverture étant en position dépliée. La [Fig.1B] représente schématiquement une vue de côté du mode de réalisation préféré de la [Fig.1A].

[0021] La couverture pliable 1 comprend un matériau de couverture pliable 2 et plusieurs supports 3 pour plier et déplier le matériau de couverture 2, et deux unités de support 10 à disposer sur des côtés opposés de la couverture pour fixer de façon rotative des extrémités extérieures de plusieurs supports 3.

[0022] Conformément à l'invention, la couverture 1 est spécialement conçue pour être fixée de façon détachable à des côtés droits opposés d'une piscine. Dans les figures, la piscine est une piscine tubulaire rectangulaire 100 qui est typiquement pourvue d'un rail supérieur 101 et de plusieurs pieds 102 à relier au rail supérieur 101.

[0023] La [Fig.2A] montre une vue schématique d'un premier mode de réalisation préféré d'une unité de support 10 faisant partie de la couverture en position dépliée.

[0024] L'unité de support 10 est dotée d'un boîtier 20 qui reçoit les extrémités extérieures des supports 3, comme cela sera décrit plus loin.

[0025] L'unité de support 10 est en outre dotée de moyens d'attache 12 pour attacher de façon détachable l'unité de support 10 sur les pieds 102 de la piscine tubulaire 100.

Conformément à l'invention, les moyens d'attache 12 sont conçus pour un serrage réglable entre deux pieds 102 adjacents de la piscine tubulaire 100.

- [0026] Dans le mode de réalisation préféré, les moyens d'attache comprennent une tige de serrage 12 qui est dotée à ses extrémités extérieures de mâchoires 14 conçues pour s'engager sur un pied 102 de la piscine tubulaire 100. La tige de serrage 12 a une longueur réglable. De préférence, les mâchoires 14 sont en forme de U.
- [0027] Dans le mode de réalisation préféré de chaque unité de support 10, le boîtier 20 comprend une première surface 21 et une deuxième surface 22 qui sont espacées l'une de l'autre. Les extrémités extérieures de plusieurs supports courbés 3 peuvent être attachées à des arbres de rotation 24 présents dans l'unité de support 10 pour permettre la rotation desdits supports courbés 3 avec le matériau de couverture 2 autour des premiers axes de rotation R1. Les premiers arbres de rotation 24 s'étendent transversalement à travers la première et la deuxième surface 21 ou 22.
- [0028] L'un des supports 3 est à attacher fixement à ses extrémités extérieures aux unités de support 10 et forme un support d'extrémité 3E. Le support d'extrémité 3E définit la position de repos des autres supports 3 dans la position pliée de la couverture illustrée à la [Fig.2B].
- [0029] Chaque unité de support 10 est en outre pourvue d'une entretoise 15 qui est conçue pour s'appuyer contre les pieds 102 adjacents de la piscine entre lesquels la tige de serrage 12 s'étend en position d'utilisation. De préférence, l'entretoise 15 a une forme allongée, telle qu'une forme tubulaire.
- [0030] Dans le mode de réalisation préféré illustré, l'entretoise 15 est attachée à l'arrière du boîtier 20, au-dessus de la tige de serrage 12. Dans le mode de réalisation préféré illustré, l'entretoise 15 s'étend sensiblement parallèlement à la tige de serrage 12.
- [0031] La première surface 21 est reliée par un bord supérieur à une troisième surface 23 orientée de façon sensiblement transversale ou oblique par rapport à la première surface 21. Dans le mode de réalisation préféré, le boîtier 20 est relié à l'entretoise 15 par le biais de la troisième surface 23.
- [0032] De façon optionnelle, les moyens de fixation 16 sont prévus pour fixer l'entretoise 15 aux pieds 102. Des pinces 16 sont des moyens de fixation appropriés.
- [0033] La [Fig.2B] montre une vue schématique d'un deuxième mode de réalisation préféré d'une unité de support 110 en position pliée.
- [0034] L'unité de support 110 diffère de l'unité de support 10 en ce qu'elle possède d'autres moyens de fixation qui, dans le mode de réalisation préféré illustré, comprennent au moins un bras de suspension 13. Le bras de suspension 13 est relié à l'entretoise 15. Le bras de suspension 13 est doté de moyens de suspension 11 pour suspendre de manière réversible l'unité de support 10 sur le rail supérieur 101 de la piscine tubulaire 100. Dans le mode de réalisation préféré illustré, les moyens de suspension comprennent un

crochet 11. La taille du crochet peut être choisie de manière à ce qu'une taille unique convienne aux rails supérieurs de nombreux types de piscines.

- [0035] Le matériau de couverture pliable 2 est tendu par les supports 3. Dans le mode de réalisation préféré, le matériau de couverture 2 est pourvu de goussets ou de poches (non représentés) à travers lesquelles les supports 3 peuvent s'étendre. Le matériau de couverture est de préférence transparent. Les matériaux de couverture appropriés comprennent le PVC et le PE.
- [0036] Les supports 3 sont de préférence en métal.
- [0037] Dans le mode de réalisation préféré illustré, la piscine tubulaire 100 a une forme généralement rectangulaire, les supports 3 comprennent des angles et la couverture 1 est généralement de forme semi-cylindrique.
- [0038] L'invention n'est bien sûr pas limitée aux modes de réalisation préférés décrits et illustrés. Par exemple, la couverture et/ou les supports peuvent avoir une forme différente et/ou le nombre de supports peut varier. Il ne s'agit là que de quelques exemples de variantes à la portée de l'homme du métier. Par conséquent, l'invention s'étend à tout mode de réalisation entrant dans le champ de protection tel que défini dans les revendications et tel que vu à la lumière de la description qui précède et des dessins qui l'accompagnent.

## Revendications

- [Revendication 1] Couverture pliable (1) pour une piscine, dans laquelle la couverture comprend un matériau de couverture pliable (2), un certain nombre de supports (3) s'étendant sur le matériau de couverture pour plier et déplier le matériau de couverture, et deux unités de support (10 ; 110) destinées à être disposées sur des côtés opposés de la couverture pour attacher des extrémités extérieures d'un certain nombre de supports de façon rotative autour de premiers axes de rotation (R1), les unités de support comprenant des moyens d'attache pour attacher de façon détachable les unités de support à la piscine, **caractérisées en ce que** les moyens d'attache (12) sont conçus pour un serrage réglable entre des pieds adjacents (102) de la piscine (100).
- [Revendication 2] Couverture pliable (1) selon la revendication 1, les moyens d'attache comprenant une tige de serrage (12).
- [Revendication 3] Couverture pliable (1) selon la revendication 2, dans laquelle la tige de serrage (12) est pourvue à ses extrémités extérieures de mâchoires (14) conçues pour s'appuyer contre un pied de la piscine.
- [Revendication 4] Couverture pliable (1) selon la revendication 3, dans laquelle les mâchoires (14) sont en forme de U.
- [Revendication 5] Couverture pliable (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle chaque unité de support (10 ; 110) est en outre pourvue d'une entretoise (15) qui est conçue pour s'appuyer contre les pieds adjacents (102) de la piscine entre lesquels les moyens d'attache s'étendent dans une position d'utilisation.
- [Revendication 6] Couverture pliable (1) selon la revendication 5 en ce qu'elle dépend de la revendication 2, dans laquelle l'entretoise (15) s'étend au-dessus de la tige de serrage (12).
- [Revendication 7] Couverture pliable (1) selon la revendication 5 ou 6, dans laquelle l'entretoise (15) a une forme allongée, telle qu'une forme tubulaire.
- [Revendication 8] Couverture pliable (1) selon la revendication 5, 6 ou 7, comprenant en outre des moyens de fixation (16 ; 13) pour fixer l'entretoise (15) à la piscine (100).
- [Revendication 9] Couverture pliable (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle l'un des supports (3) est attaché fixement à ses extrémités extérieures aux unités de support (10 ; 110) et forme un support d'extrémité (3E).
- [Revendication 10] Couverture pliable (1) selon l'une quelconque des revendications pré-

cédentes, dans laquelle chaque unité de support (10 ; 110) comprend un boîtier (20) pourvu d'une première surface (21) et d'une deuxième surface (22) espacées l'une de l'autre, les premiers axes de rotation (R1) s'étendent transversalement à travers aussi bien la première que la deuxième surface.

- [Revendication 11] Couverture pliable (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la couverture a une forme sensiblement semi-cylindrique.
- [Revendication 12] Couverture pliable (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle les supports (3) sont en métal.
- [Revendication 13] Couverture pliable selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le matériau de la couverture comprend du PVC ou du PE.
- [Revendication 14] Couverture pliable selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le matériau de la couverture est transparent.
- [Revendication 15] Ensemble comprenant une couverture pliable selon l'une quelconque des revendications précédentes et une piscine tubulaire, ladite piscine tubulaire comprenant un rail supérieur et un certain nombre de pieds à relier au rail supérieur.

[Fig. 1A]

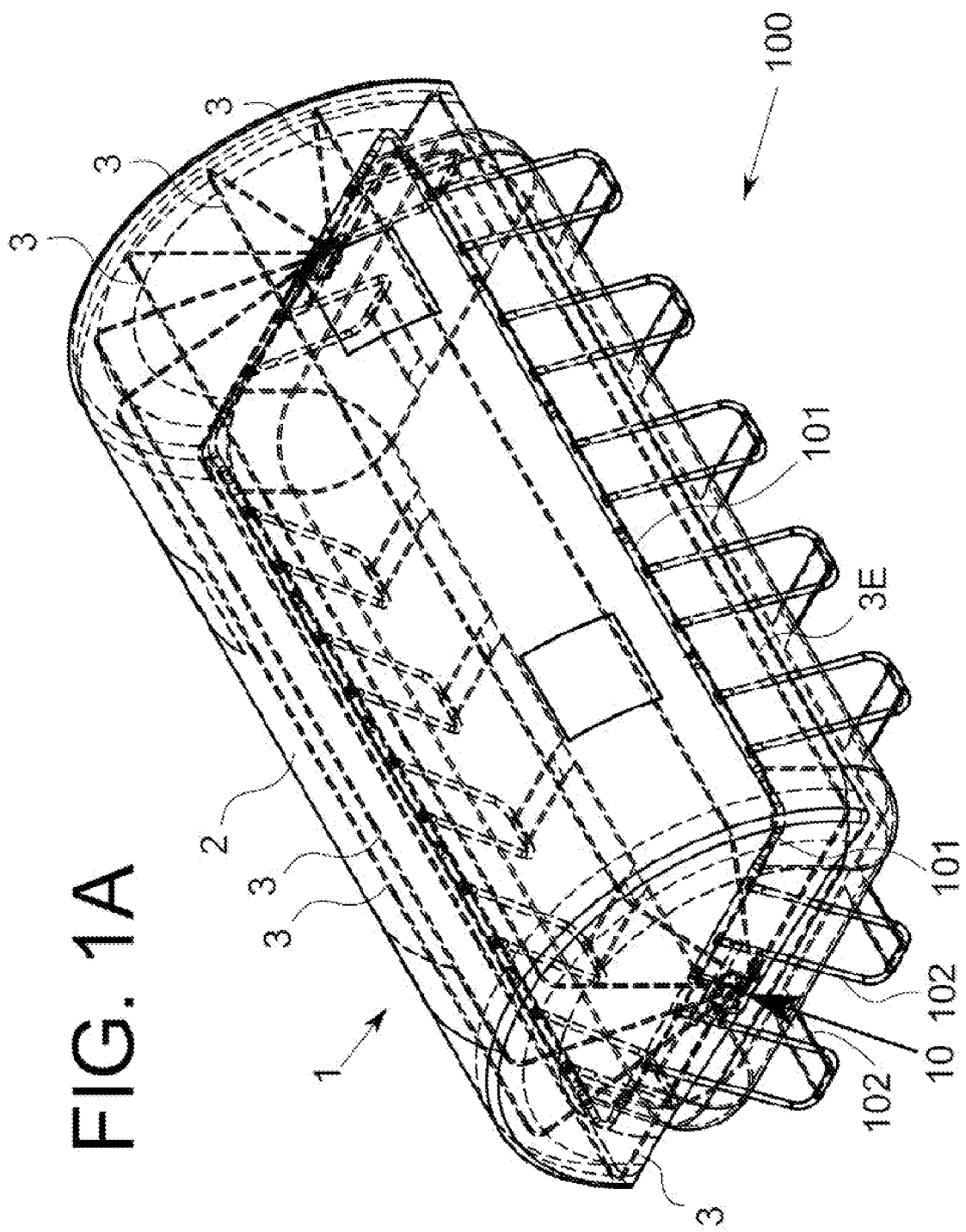


FIG. 1A

[Fig. 1B]

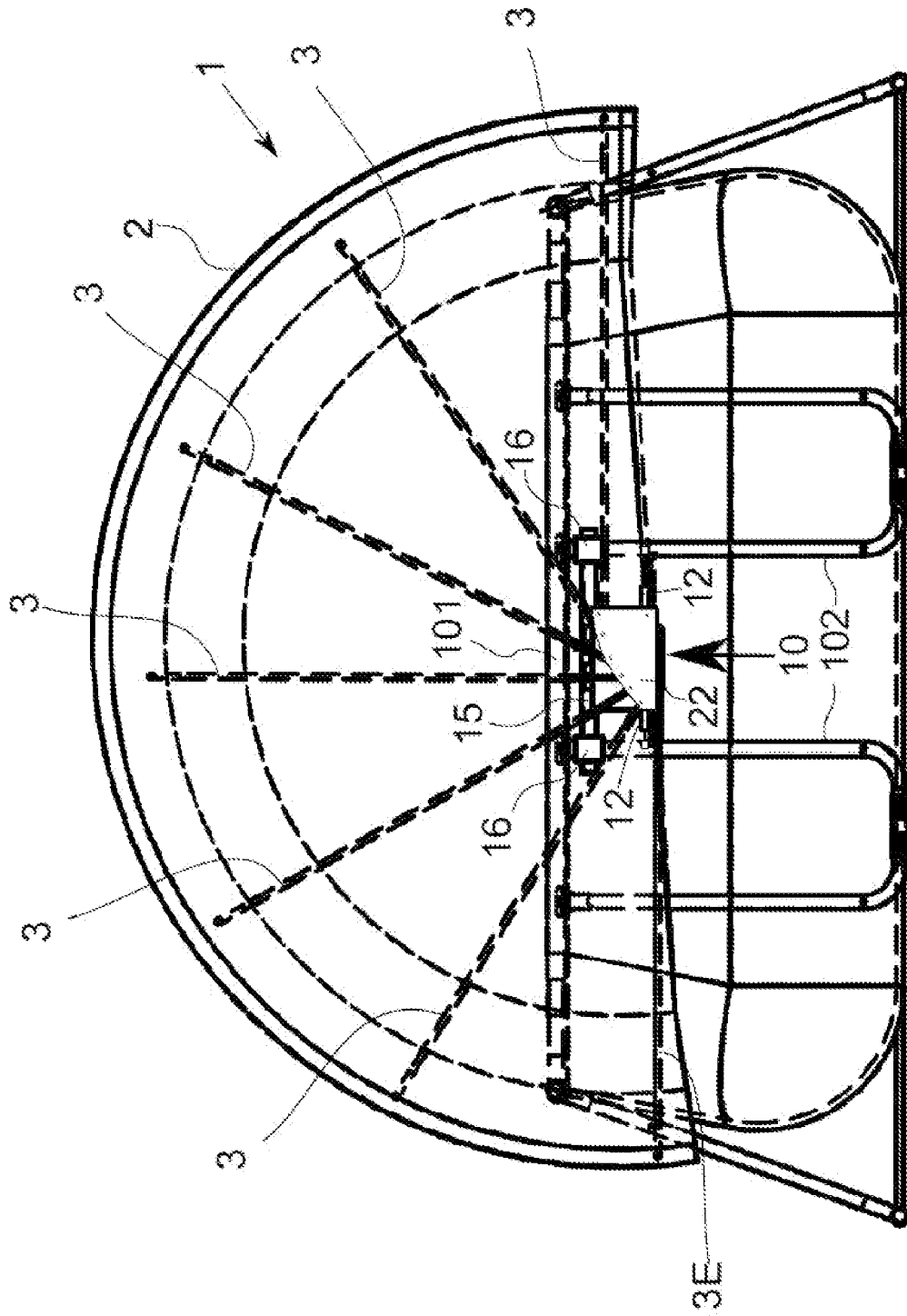


FIG. 1B

[Fig. 2A]

